

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 10 mars 2025 Par suite d'une convocation en date du 27 février 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 10 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n° 06_2025	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Christophe VADON Carole ETTORI Alexandre BAUDET Céline GEORG Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG), André MORARD (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Gaëlle MESSINA Absent : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Objet : VOTE DU CFU 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Vu le Compte Financier Unique du budget principal de la commune de Minzier,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant les éléments susvisés,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1
--	----

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	747 442,11	1 316 362,00	2 063 804,11
	Recettes réalisées (1)	B	736 371,17	1 493 612,37	2 229 983,54
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 750 789,27	1 316 362,00	3 067 151,27
	Dépenses réalisées (1)	E	990 151,86	942 394,53	1 932 546,39
	Restes à réaliser	F	66 100,00	0,00	66 100,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-253 780,69	551 217,84	297 437,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 003 347,16	0,00	1 003 347,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	749 566,47	551 217,84	1 300 784,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-66 100,00	0,00	-66 100,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	683 466,47	551 217,84	1 234 684,31

Sur cette présentation, le doyen de l'assemblée, M. VADON Christophe, demande au conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal valide le CFU 2024 du budget principal tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT 
---	---	--